

# LA GESTION DES DIFFÉRENDS À L'ÈRE DE LA COVID-19

Publié le 21 avril, 2020

**Catégories:** [Webinaires sur la COVID-19](#), [Centre de ressources liées à la COVID-19](#), [Perspectives](#), [Webinaires](#)

21 Avril 2020

13 h - 14 h HNE

**Cliquez [ici](#) pour visionner la version enregistrée du webinaire et accéder aux documents de la présentation. Vous devrez créer un compte s'il s'agit de votre première visite sur le site.**

Les différends sont un risque inévitable lié aux affaires et les sociétés doivent savoir comment protéger leurs intérêts pendant cette période d'incertitude. Ce webinaire vise à apporter des précisions sur la manière de gérer les différends courants et les changements survenus dans le contexte juridique actuel.

Joignez-vous aux membres du groupe Litige et règlement des différends de McMillan pour un webinaire **le mardi 21 avril**, où ils aborderont les pratiques exemplaires de la gestion des poursuites en justice en pleine crise de la COVID-19.

Au cours de cette présentation, les sujets suivants seront abordés :

## **1. Cas de force majeure et impossibilité d'exécution**

- *Pouvez-vous assimiler la COVID-19 à un cas de force majeure?*
- *Si votre contrat ne contient pas de clause de force majeure – votre contrat peut-il être impossible à exécuter?*
- *Conseils pratiques pour traiter la force majeure et l'impossibilité d'exécution.*

## **2. Au-delà des cas de force majeure : règlement des différends découlant de la volatilité des marchés**

- *Limites liées à la force majeure dans la gestion des incidences économiques sur le rendement*
- *Clauses liées à un changement/événement défavorable important*
- *Clause de rajustement de prix*
- *Clauses de sauvegarde (hardship clauses)*

### 3. Risque lié aux actions collectives

- *Éclosion de coronavirus*
- *Violation de contrat*
- *Antitrust/concurrence ou collaboration en pleine crise de COVID-19*

### 4. Obtenir un redressement des tribunaux

- *Quels tribunaux sont ouverts et quels tribunaux sont fermés?*
- *Quelle est la meilleure manière d'obtenir un redressement en temps utile?*
- *Options hors cours possibles*

**Veillez prendre note que ce webinaire se déroulera en anglais.**

Ce programme est admissible à au plus 60 minutes de FPC consacrées au droit de fond en Ontario et à au plus 60 minutes de FPC en Colombie-Britannique. Le programme peut être ajouté à votre plan du développement professionnel continu en Alberta. Formation dont l'admissibilité a été confirmée par le Barreau du Québec aux fins de la formation continue obligatoire, pour une durée de 1 heure.

#### **Brett Harrison**

Partner  
Toronto

#### **Joan Young**

Partner  
Vancouver

#### **Brad Hanna**

Partner  
Toronto

#### **Robert Wisner**

Partner  
Toronto

#### **Joséane Chrétien**

Counsel  
Montréal

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous par courriel à

The logo for mcmillan, featuring the word "mcmillan" in a lowercase, sans-serif font. The "m" and "c" are in a dark red color, while the "m", "i", "l", "l", "a", and "n" are in a light blue color. The logo is positioned in the top left corner of a banner image that shows a low-angle view of a modern glass skyscraper against a clear sky.

l'adresse: [events@mcmillan.ca](mailto:events@mcmillan.ca)